

Le tribunal arbitral du sport qualifie d'illégale la décision du CIO à l'encontre de la Russie



La Havane, 5 août (RHC/PL).- Le tribunal arbitral du sport a condamné la décision du CIO, le Comité Olympique International, contre les sportifs russes.

Ce tribunal a qualifié d'illégal le chapitre 3 de la décision du CIO pour avoir refusé aux athlètes russes accusés de dopage, le droit de prouver leur innocence.

Cet arrêt du tribunal siégeant à Lausanne a élargi les chances de participation de la Russie aux Jeux Olympiques de Rio.

Pour l'instant, 271 sportifs russes ont été autorisés et la liste risque de s'élargir. D'autres attendent la décision d'une commission spéciale chargée d'analyser les cas de dopage.

Alexandre Joukov, président du Comité Olympique russe, a précisé que "dans la majorité des sports, l'équipe de Russie a été autorisée à concourir au complet",

Il a cité entre autres la gymnastique, l'escrime, la boxe et le volley.

A Moscou, la chaîne de télévision Rossiya 24 a cité quelques noms dont le gladiateur Victor Lebedev et les cyclistes Ilnur Zakarine, Olga Zabelinskaïa et Sergueï Shilov.

Julia Efimova, quatre fois championne du monde de natation, a été notifiée cette nuit de son admission aux Jeux après un an et demi de suspension.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/deportes/101911-le-tribunal-arbitral-du-sport-qualifie-dillegale-la-decision-du-cio-a-lencontre-de-la-russie>



Radio Habana Cuba